

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 08 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 8 février à 18 heures, le Comité syndical du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le jeudi 3 février, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune Loriol Sur Drôme sous la présidence de Didier-Claude BLANC.

Sont présents :

Pour la Région Auvergne Rhône Alpes et disposant de 5 voix chacun : Isabelle MASSEBEUF, Didier Claude BLANC, Claude AURIAS, Virginie BONNET-FERRAND.

Pour le Département de la Drôme et disposant de 5 voix chacun : Jacques LADEGAILLERIE, Marie FERNANDEZ, Franck SOULIGNAC

Pour le Département de l'Ardèche et disposant de 5 voix chacun :

Pour les établissements intercommunaux et disposant de 2 voix chacun : Christel FALCONE, Christian MASSOLA, Stéphane GINEVRA, Claude BRUN, Christian REY, Philippe INARD, Joël BOYER, Pierre MOSSAZ, Aurélien FERLAY, Stéphane DECONINCK, Patrick MARCAILLOU, Jean-Paul DECULTY, Jean-Jacques ARAKELIAN

Pouvoirs donnés de Huguette ANJOLRAS à Isabelle MASSEBEUF

Sont absents excusés : Max TOURVIELHE, Hervé SAULIGNAC, Pierre MAISONNAT, Sylvie GAUCHER, Pierre JOUVET, Fabrice LARUE, Franck FERROUSSIER, Naji DRISS, Laurent MANTONNIER, Maurice CHARBONNIER, Xavier ANGELI, Claude DEVOCHELLE, Norbert COLL, Jean-Marc MATTRAS, Sylvie MOLINIE, Huguette ANJOLRAS, Jérôme LEBRAT, Martine CARRIER, Christophe MATHON

Secrétaire de séance : Claude AURIAS

EN EXERCICE : 39, PRESENTS : 20, POUVOIRS : 1, VOTANTS : 21, NOMBRE DE VOIX : 63.

◆ VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AJUSTEMENTS DES CREDITS DE PAIEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu le Budget Primitif et ses annexes,

Vu le rapport,

Considérant que Le Syndicat a décidé en 2017 une gestion de cette opération d'investissement par AP/CP.

Considérant les ajustements des crédits de paiement :

	AP	CP									
	2017	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
2017	424 676 300,00	15 951 680,00	59 050 100,00	74 911 080,00	38 235 990,00	75 342 450,00	87 417 300,00	73 767 700,00	0,00	0	
Ajustement	0,00	-13 232 687,00	-43 501 954,00	-42 690 378,00	-481 729,00	-27 016 387,00	-28 226 405,00	5 031 300,00	86 421 000,00	82 644 000,00	33 876 000,00
2022		2 718 993,00	15 548 146,00	32 220 702,00	37 754 261,00	48 326 063,00	59 190 895,00	78 799 000,00	86 421 000,00	82 644 000,00	33 876 000,00

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Approuve la mise à jour de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiements

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans les 2 mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Le Président du Syndicat ADN,

Didier-Claude BLANC

Votants : POUR

Isabelle MASSEBEUF, Didier Claude BLANC, Claude AURIAS, Virginie BONNET-FERRAND, Jacques LADEGAILLERIE, Marie FERNANDEZ, Franck SOULIGNAC, Christel FALCONE, Christian MASSOLA, Stéphane GINEVRA, Claude BRUN, Christian REY, Philippe INARD, Joël BOYER, Pierre MOSSAZ, Aurélien FERLAY, Stéphane DECONINCK, Patrick MARCAILLOU, Jean-Paul DECULTY, Jean-Jacques ARAKELIAN

Votants : CONTRE

Néant

Abstention : 0